

Livret d'accueil

2026-2027

le cnam
Bourgogne-Franche-Comté



Bienvenue au Cnam

Bourgogne Franche-Comté

Vous rejoignez aujourd'hui le Conservatoire national des arts et métiers, un établissement qui croit profondément que chacun peut se former, progresser et réussir — quel que soit son parcours.

Toute l'équipe du Cnam BFC — enseignants, tuteurs, responsables de formation, services administratifs — est mobilisée pour vous accompagner. Nous sommes là pour vous aider à atteindre vos objectifs, à développer vos compétences et à construire votre avenir professionnel.

Ce livret est votre guide pratique pour l'année. Gardez-le à portée de main. Et surtout, n'hésitez jamais à solliciter vos interlocuteurs : leurs contacts sont dans votre fiche formation et en fin de document.

Je vous souhaite une excellente année de formation au Cnam BFC.



*David Wojciechowski,
directeur régional*

Le Cnam BFC organise et accompagne votre formation en région, en lien avec le Cnam, Établissement public de Paris. Vous préparez un diplôme national du Cnam.



Sommaire

Le Cnam BFC en pratique

Le Cnam, la formation tout au long de la vie	5
Le Cnam Bourgogne Franche-Comté	6
Se connecter	7
Vos outils sur l'ENF	8
Cybersécurité — Protégez vos données.....	9
Intelligence artificielle et usage responsable	10

Votre parcours de formation

Votre formation.....	12
Votre formation en ligne.....	13
Règlement intérieur	14
Passer vos examens	15
Obtenir votre diplôme	16
Le suivi de l'alternance	17
Votre statut d'alternant	19
Santé et sécurité au travail.....	20

Vie étudiante et accompagnement

La CVEC	22
La mission Handi'Cnam.....	24
Votre carte d'étudiant des métiers	26
Se restaurer, se déplacer	27
Se loger	28
La carte Avantages Jeunes	29
Mobilité nationale et internationale	30
Emploi et carrières.....	31

Égalité, respect et communauté

Égalité femmes-hommes et mixité professionnelle	33
Lutte contre les discriminations	34
Lutte contre le harcèlement	35
Santé et prévention	36
Transition écologique	37
Communauté et communication	38
Contacts utiles	39

Autres modalités d'enseignement

La formation à distance (EAD).....	41
La formation continue	42
Valoriser votre expérience (VAE / VAPP / VES)	43

Le Cnam bfc en pratique



Le Cnam, la formation tout au long de la vie

Fondé en 1794 par l'abbé Henri Grégoire, le Conservatoire national des arts et métiers est un grand établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. Sa vocation originelle : rendre accessibles à tous les savoirs techniques et scientifiques utiles à l'industrie et aux métiers. Aujourd'hui encore, il poursuit trois missions :

- la formation tout au long de la vie
- la recherche technologique et l'innovation
- la diffusion de la culture scientifique et technique à travers ses bibliothèques et le Musée des Arts et Métiers.

Le Cnam accompagne tous les publics — salariés, demandeurs d'emploi, étudiants, alternants — dans leur montée en compétences et leur évolution professionnelle. Ses formations, du bac+1 au bac+8, sont conçues pour s'adapter à chaque parcours : en alternance, en formation continue, en cours du soir, à distance ou en format hybride.

Pour plus d'informations : <https://www.cnam.fr>

Chiffres clés

60 000

élèves inscrits

15 000

diplômés par an

18 000

élèves en alternance

9 000

intervenants extérieurs
(professionnels,
académiques)

550

enseignants-
chercheurs

16

départements

22

laboratoires

360 000

visiteurs par an au
MuAM | Musée des Arts
et Métiers

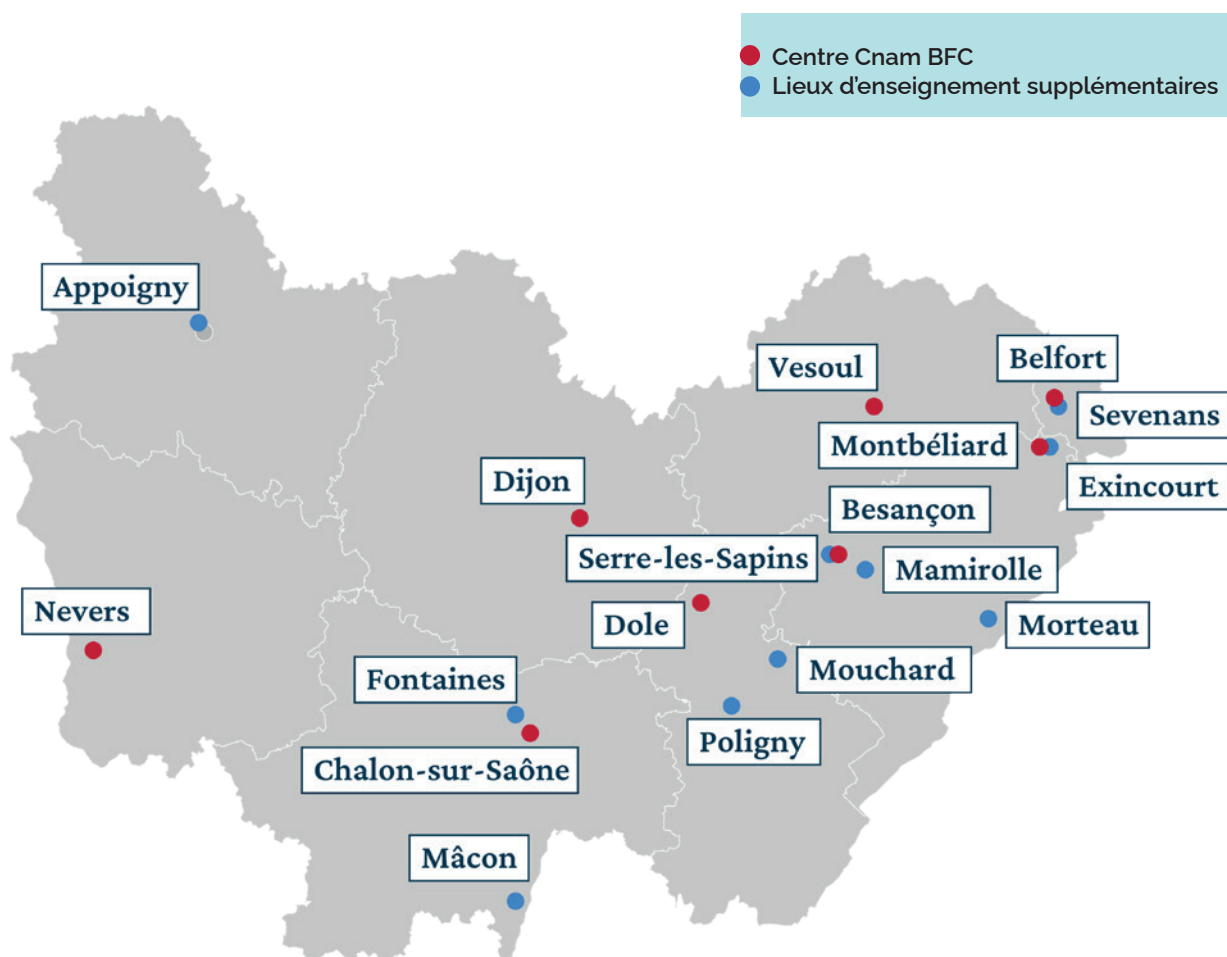
Le Cnam

Bourgogne Franche-Comté

Implanté en région depuis 1952 et issu de la fusion du Cnam Bourgogne et du Cnam Franche-Comté en 2016, le Cnam BFC compte aujourd'hui 30 collaborateurs au service de près de 2 000 élèves répartis dans plus de 15 villes de la région.

Son offre couvre un large éventail de formations du bac+1 au bac+5 — licences professionnelles, titres RNCP, diplômes d'ingénieur — accessibles en alternance, en formation continue, à distance ou en format hybride. Son CFA, créé en 2018, permet de déployer des formations en apprentissage sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de la formation, le Cnam BFC accompagne également les professionnels dans la reconnaissance de leurs compétences à travers trois dispositifs de validation des acquis : la VAE (validation des acquis de l'expérience), la VAPP (validation des acquis professionnels et personnels) et la VES (validation des études supérieures).



Se connecter

Votre messagerie Cnam

Dès votre inscription, vous disposez d'une adresse mail Cnam :

prenom.nom.auditeur@lecnam.net

C'est votre canal de communication officiel avec le Cnam. Vous y recevrez vos informations de scolarité, convocations aux examens et communications importantes.

Pensez à mettre en place une redirection automatique vers votre adresse personnelle pour ne manquer aucune information.

L'espace numérique de formation (ENF)

L'ENF est votre plateforme de formation en ligne. Elle vous permet d'accéder à vos cours en formation ouverte à distance, aux ressources numériques de vos enseignements et aux annonces de vos formations.

Comment vous connecter :

- Rendez-vous sur **www.lecnam.net**
- Saisissez votre identifiant : prenom.nom.auditeur@lecnam.net
- Saisissez votre mot de passe (reçu par courriel lors de votre inscription.)

En cas de difficulté de connexion, contactez-nous à BFC_assistance.ENF@lecnam.net ou consultez assistance-numerique.cnam.fr.

ENF : <https://lecnam.net>

Assistance BFC : BFC_assistance.ENF@lecnam.net

Assistance en ligne : <https://assistance-numerique.cnam.fr>

le cnam

Espace numérique de formation

Accueil | Actualités | Plus

Théo Rème (Auditeur)

Utilisateurs connectés : 2304

↓ ACTUALITÉS



Hameçonnage

Bonjour à tous, Notre établissement subit actuellement de très nombreuses campagnes d'hameçonnage. À ce jour, plus d'une cinquantaine de personnes sont tombées dans le piège (auditeurs...



[Nouvelle micro-certification] Cyberattaque : saurez-vous garder le cap quand tout bascule ?

Une cyberattaque peut paralyser une organisation en quelques minutes...



Lutte contre le plagiat (Compilation pour les auditeurs)

Le Cnam met tout en place pour la prévention contre le plagiat et le copier-coller à partir de l'internet. À ce titre, vos professeurs disposent d'un logiciel...



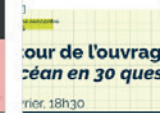
L'égalité homme femme

Bonjour à tous, L'égalité entre les hommes et les femmes étant un sujet qui nous tient à cœur au Cnam BFC, l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est la possibilité de...



Diversité, Genre et Société

Le Cnam BFC vous propose un florilège de ressources, d'articles, d'informations et formations concernant la mixité des métiers, l'égalité professionnelle. Plus que jamais, le Cnam offre des...



Les jeudis du Cnam - Un livre une rencontre avec l'AFAS - Autour de l'ouvrage L'Océan en 30 questions avec Marina Lévy

L'Océan en 30 questions avec Marina Lévy...



Le Conseil Numérique et Métier Nouveau sur le Cnam

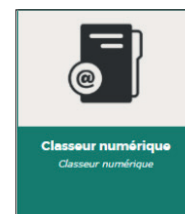
16 octobre 16 octobre

Vos outils sur l'ENF

Mon classeur numérique

Votre espace personnel sur l'ENF rassemble tous vos documents officiels :

- Carte d'auditeur Cnam (à présenter lors des examens)
- Certificat de scolarité
- Convocation aux examens
- Bulletins de notes
- Attestation de diplôme
- Parchemin de diplôme



Mes documentations

Vous trouverez également sur l'ENF les documents essentiels à lire et à conserver :

- Règlement intérieur — à nous retourner signé
- Droit à l'image — à lire et signer
- Règlement des examens
- Procédure de demande de diplôme
- Guide de l'alternant



Ressources documentaires

L'ENF vous donne accès aux bases de données, revues, annales et mémoires mis à disposition par le Cnam.



Office 365

Avec votre compte @lecnam.net, vous bénéficiez gratuitement de la suite Microsoft Office : Word, Excel, PowerPoint, Teams, OneDrive. Installation possible sur 5 ordinateurs, 5 tablettes et 5 smartphones.



Cybersécurité

Protégez vos données

Les tentatives d'hameçonnage (phishing) visant les élèves du Cnam sont fréquentes. Apprenez à les reconnaître pour protéger vos données personnelles et votre compte ENF.

Comment repérer un message frauduleux ?

L'hameçonnage est une technique d'arnaque par mail, SMS ou message qui imite un organisme de confiance (le Cnam, votre banque, un service public) pour vous inciter à communiquer vos identifiants ou informations bancaires. Les signaux d'alerte :

- L'expéditeur utilise une adresse inhabituelle ou légèrement modifiée
- Le message crée un sentiment d'urgence pour vous faire cliquer
- On vous demande vos identifiants, mot de passe ou coordonnées bancaires
- Le lien pointe vers un site dont l'adresse ne correspond pas au site officiel

Attention : certains messages proviennent d'un contact de confiance dont le compte a été piraté. L'expéditeur est réel, le lien vers son drive aussi, mais le mail est envoyé à de nombreux destinataires qui n'ont rien en commun. Si vous recevez une invitation à ouvrir un fichier partagé de manière inattendue et adressée à de multiples contacts, ne cliquez pas.

Les bons réflexes

- Accédez à l'ENF en tapant directement [lecnam.net](https://www.lecnam.net) — ne cliquez jamais sur un lien suspect
- Ne communiquez jamais vos identifiants par mail — le Cnam ne vous les demandera jamais
- En cas de doute, transférez le message à BFC_assistance.ENF@lecnam.net avant toute action
- Utilisez un mot de passe robuste et différent pour chaque service

En cas de doute, ne cliquez pas. Un mail légitime du Cnam ne vous demandera jamais votre mot de passe. Si vous pensez avoir été piégé, changez immédiatement votre mot de passe sur [lecnam.net](https://www.lecnam.net) et contactez l'assistance.

Assistance Cnam BFC : BFC_assistance.ENF@lecnam.net
Signaler un hameçonnage : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr>



Intelligence artificielle et usage responsable

L'intelligence artificielle générative transforme les pratiques professionnelles et les méthodes d'apprentissage. Le Cnam BFC fait le choix d'un usage encadré, responsable et utile de l'IA.

L'IA, un outil au service de vos apprentissages

Les outils d'IA générative (ChatGPT, Claude, Gemini...) peuvent vous accompagner tout au long de votre parcours : comprendre un concept, reformuler une idée, préparer un plan de travail, explorer des pistes de réflexion ou synthétiser des informations.

Cependant, l'IA ne remplace ni votre réflexion ni votre travail personnel. C'est un outil d'aide, pas une autorité. Vous restez pleinement responsable de tout contenu que vous produisez, rendez ou soutenez dans le cadre de votre formation.

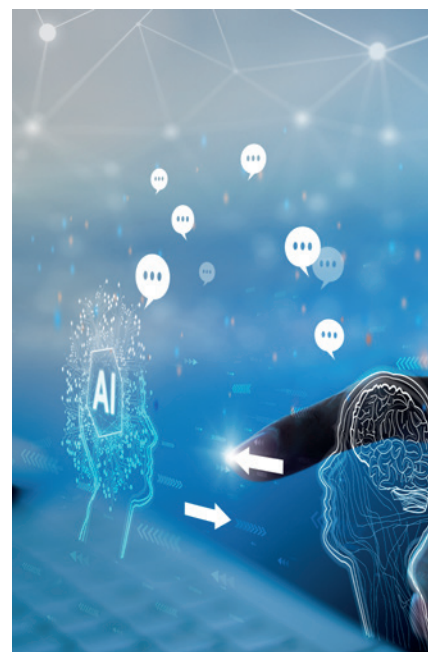
Vos enseignants vous préciseront les règles d'utilisation de l'IA applicables à chaque unité d'enseignement.

Les règles à respecter

- Tout contenu rendu dans le cadre d'une évaluation doit être le fruit de votre propre travail intellectuel
- Si l'utilisation de l'IA est autorisée par votre enseignant, vous devez le mentionner et préciser comment vous l'avez utilisée
- Un texte généré par IA et présenté comme entièrement personnel constitue une fraude, au même titre que le plagiat
- Ne saisissez jamais de données personnelles, confidentielles ou relatives à votre entreprise dans un outil d'IA

En entreprise aussi

Les mêmes principes de vigilance s'appliquent dans votre environnement professionnel. En alternance ou en stage, ne saisissez jamais de données internes, de documents de travail ou d'informations confidentielles de votre entreprise dans un outil d'IA. En cas de doute, renseignez-vous auprès de votre tuteur ou responsable hiérarchique.



Votre parcours de formation



Votre formation

Le Cnam BFC propose des formations du bac+1 au bac+5, dans des domaines variés : informatique et cybersécurité, industrie et mécanique, BTP et énergie, commerce et marketing, gestion et comptabilité, ressources humaines, tourisme, agroalimentaire, intervention sociale, psychologie du travail, transport et logistique...

Les types de diplômes

- DEUST et titres RNCP niveau 5 (bac+2)
- Licences générales et licences professionnelles (bac+3)
- Masters (bac+5)
- Diplôme d'ingénieur Cnam

Le Cnam est le certificateur de votre diplôme. Concrètement, cela signifie que votre titre est un diplôme national, reconnu par l'État et inscrit au RNCP. Il porte la même valeur que vous l'ayez préparé à Dole, à Besançon ou à Paris..

Les modalités de formation

Selon votre situation, vous suivez votre formation sous l'une de ces modalités :

- En alternance — contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, vous alternez entre périodes en centre de formation et en entreprise
- En formation continue — vous êtes salarié ou demandeur d'emploi, les cours sont organisés en journée ou en soirée
- À distance — tout ou partie de vos enseignements sont accessibles en ligne via l'ENF
- En format hybride — une combinaison de cours en présentiel et à distance

Comment fonctionne votre parcours

Votre diplôme est composé d'unités d'enseignement (UE) et d'une unité d'activité (UA) qui correspond à votre expérience professionnelle (alternance, stage ou activité salariée). Chaque UE validée vous attribue des crédits ECTS qui sont capitalisables : si vous interrompez votre parcours, vos acquis sont conservés.



Votre formation

Retrouvez votre formation en ligne

Chaque formation dispose d'une page dédiée sur notre site internet avec l'ensemble des informations : objectifs, conditions d'accès, programme détaillé, débouchés et contacts.

www.cnam-bourgognefranchecomte.fr/formations

Une fiche formation personnalisée vous sera également remise en début d'année. Elle détaille le programme, le calendrier, l'équipe pédagogique et les informations pratiques de votre site.

The screenshot shows the homepage of the Cnam Bourgogne-Franche-Comté website. The header includes the Cnam logo, navigation links (MISSIONS DU CNAM, FORMATIONS, ENTREPRISES, CENTRES DE FORMATION), a search icon, an email icon, and a login button labeled 'VOTRE ESPACE le cnam'. A vertical sidebar on the left contains social media icons for LinkedIn, Facebook, Instagram, and YouTube. The main banner features the text 'Je recherche une formation en BFC' over a background image of students celebrating. Below the banner, there are two tabs: 'En présentiel en BFC' (selected) and 'Offre nationale'. A search bar prompts the user to 'Rechercher par titre, code ROME, code du diplôme'. Below the search bar are filters for 'Domaine', 'Niveau d'entrée', 'Type de diplôme', and 'Ville'. There are also radio buttons for 'Toute l'offre' (selected) and 'En alternance uniquement', and a red 'FILTRES' button. A 'Toute l'offre' button with an 'x' icon is also present. The first search result is for 'LICENCE - Economie parcours Analyse économique et financière - Nevers', with details about the level (Licence 6) and the teaching location (Centre scolaire Notre Dame de Nevers).

le cnam
Bourgogne-Franche-Comté

MISSIONS DU CNAM FORMATIONS ENTREPRISES CENTRES DE FORMATION

in f i y

Je recherche une formation en BFC

Formations en présentiel, en alternance, le Cnam BFC vous accompagne pour développer vos talents !

En présentiel en BFC Offre nationale

Rechercher par titre, code ROME, code du diplôme

Domaine > Niveau d'entrée > Type de diplôme > Ville > ☒ Toute l'offre ☐ En alternance uniquement **FILTRES**

Toute l'offre x

LICENCE - Economie parcours Analyse économique et financière - Nevers

Niveau 6 : Licence, Licence LMD, licence professionnelle, Maîtrise / Année 1
Lieu(x) d'enseignement où les cours sont répartis : *Centre scolaire Notre Dame de Nevers*

Formations : <https://www.cnam-bourgognefranchecomte.fr/formations>

Règlement intérieur

L'essentiel à retenir

Le règlement intérieur encadre la vie en centre de formation. Il est disponible sur l'ENF et notre site internet, il doit être lu et signé dès la rentrée. Voici les points clés.

Assiduité

Votre présence en formation est obligatoire. L'assiduité est une condition essentielle à la validation de votre année et fait l'objet d'un suivi rigoureux.

Toute absence doit être signalée le jour même à votre responsable de formation et justifiée par écrit dans les 48 heures (certificat médical, convocation officielle, etc.). Les absences non justifiées sont transmises à l'employeur pour les alternants.

Retards

Tout retard perturbe le déroulement des cours et est consigné. Des retards répétés peuvent être requalifiés en absences injustifiées.

Comportement et respect

- Respecter les horaires, les locaux, le matériel et les personnes
- Adopter un comportement compatible avec le bon déroulement des enseignements
- Toute forme de violence, harcèlement, discrimination ou incivilité est interdite
- L'usage du téléphone portable est interdit pendant les cours sauf autorisation de l'enseignant
- La consommation d'alcool et de substances illicites est strictement interdite dans les locaux

Sanctions

En cas de manquement au règlement, des sanctions graduelles peuvent être prononcées :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

Toute sanction lourde fait l'objet d'une procédure disciplinaire garantissant le droit de défense de l'élève.



Le règlement intérieur complet est disponible sur l'ENF, rubrique « Mes documentations ». Lisez-le attentivement et retournez-le signé à votre responsable de formation.

Règlement intérieur : <https://lecnam.net> (rubrique « Mes documentations »)

Passer vos examens

Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'un contrôle de connaissances dont les modalités peuvent varier selon les formations.

Le contrôle continu est organisé par l'enseignant, qui communique les dates et les modalités directement aux élèves. Les examens sur table font l'objet de convocations transmises par mail et consultables sur l'ENF, rubrique « Plannings ».

Le jour de l'examen

Vous devez obligatoirement présenter votre carte d'auditeur Cnam ainsi qu'une pièce d'identité officielle en cours de validité pour accéder à la salle d'examen. Votre convocation est téléchargeable depuis votre classeur numérique sur l'ENF.

Contrôle anti-plagiat

Le Cnam est engagé dans une politique d'intégrité académique. Tous les rapports d'activité, mémoires et travaux écrits sont systématiquement analysés par le logiciel de détection Compilatio. Le rapport d'analyse identifie le pourcentage de textes similaires et liste les sources présentant des similitudes. Il vous appartient de fournir un document original, que vous avez rédigé, et de citer correctement les sources des extraits que vous y faites figurer. Le plagiat se définit comme l'appropriation d'un texte sans l'attribuer à son auteur, qu'il s'agisse d'une copie littérale ou de modifications de surface. Conformément au Code de l'éducation, tout auditeur ayant commis un acte de plagiat avéré s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Bien citer vos sources, c'est valoriser votre travail intellectuel. Des ressources pour apprendre à rédiger et référencer correctement sont disponibles sur les bibliothèques du Cnam : ouvrages méthodologiques, guides de rédaction, annales et mémoires d'anciens élèves.



Obtenir votre diplôme

Le diplôme est délivré par le Cnam après validation de l'ensemble des conditions requises par votre certification. Les conditions de délivrance sont précisées dans votre fiche formation.

Les conditions de validation

L'obtention de votre diplôme repose sur :

- Une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 10/20
- L'évaluation par contrôle continu et/ou examens, avec application de coefficients par UE
- L'obtention des 180 crédits ECTS
- La validation de votre expérience professionnelle (alternance ou stage)

Un principe de compensation est applicable selon la réglementation du Cnam. Les modalités précises (coefficients, épreuves, soutenance) varient selon les formations et sont détaillées dans votre fiche formation.

Les étapes de la diplomation

1. Mise à jour de vos coordonnées sur l'ENF — action indispensable de votre part, avant la fin de formation
2. Constitution du dossier par le Cnam BFC
3. Jury de validation
4. Envoi au service diplomation du Cnam
5. Réception de votre diplôme — il est ensuite déposé sur votre espace ENF

Pensez à mettre à jour vos coordonnées sur l'ENF en fin de formation. Sans cette action de votre part, la délivrance de votre diplôme peut être retardée.

Diplomation : <https://diplome.cnam.fr>



Le suivi de l'alternance

Suivre une formation par alternance, c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle et bénéficier du statut de salarié. Le Cnam dispense aux alternants une formation technologique, théorique et pratique qui complète la formation reçue en entreprise.

Les 3 phases de l'alternance

1. Phase d'intégration — découverte de l'entreprise et des missions
2. Phase d'apprentissage du métier — montée en compétences progressive
3. Phase de responsabilisation — autonomie et prise en charge de projets

Le livret de suivi de l'alternance permet de suivre ces trois phases. Il est accessible sur l'ENF, rubrique « mes enseignements UA -> outils de suivi de l'alternance ».

Vos droits et devoirs en centre de formation

En tant qu'apprenti, vous avez le statut d'étudiant des métiers. En contrat de professionnalisation, vous êtes salarié de la formation continue.

Vos droits :

- Élire un représentant des élèves et un suppléant
L'élection a lieu en début de formation. Les délégués sont vos porte-parole auprès de l'équipe pédagogique et participent aux conseils de perfectionnement
- Accéder à l'ENF et au matériel informatique mis à disposition
- Utiliser les plateaux techniques liés à la formation
- Accéder aux services du CROUS (apprentis)
- Obtenir la carte d'étudiant des métiers

Vos devoirs :

- S'acquitter de la CVEC et transmettre l'attestation (apprentis)
- Signer et respecter le règlement intérieur
- Suivre vos unités d'enseignement
- Remplir et tenir à jour le livret de suivi de l'alternance
- Transmettre vos justificatifs d'absences



Le suivi de l'alternance

Vos droits et devoirs en entreprise

En alternance, vous bénéficiez des mêmes droits que les salariés de l'entreprise :

- Protection sociale, y compris pendant les périodes en centre de formation
- Congés payés (25 jours ouvrés minimum) + 5 jours pour la préparation des examens (apprentis)
- Prise en charge à 50 % de vos trajets domicile/travail en transport en commun
- Visite d'information et de prévention auprès de la médecine du travail

Vos devoirs :

- Effectuer les missions confiées par l'entreprise
- Respecter les horaires et le règlement intérieur de l'entreprise
- Connaître les consignes de sécurité et le point de regroupement incendie
- Prendre soin du matériel confié

Les documents sur l'ENF

- Livrets professionnels d'entreprise
- Suivi de l'alternance (processus)
- Fiches tuteurs Cnam
- Méthodologie et trame du rapport d'activité professionnelle

Accès tuteur entreprise : prenom.nom.visiteur

Le guide complet de l'alternant est disponible sur l'ENF. Prenez le temps de le consulter dès la rentrée — il détaille l'ensemble de vos droits, obligations et les ressources utiles.



ENF : <https://lecnam.net> (rubrique « mes enseignements UA »)

Accès tuteur : prenom.nom.visiteur

ANAF — Association nationale des apprentis : <https://www.anaf.fr>

SOS Apprenti : <https://www.sosapprenti.fr>

Médiateur de l'apprentissage : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32600>

Info Jeunes BFC : <https://www.info-jeunes-bfc.fr>

Votre statut d'alternant

Votre rémunération

En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, vous êtes rémunéré selon votre âge et votre année de formation

Contrat d'apprentissage

Base SMIC brut mensuel au 1er juin 2026 : 1 867,02 €

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1ère année	27% 504,10 €	43% 802,82 €	53% 989,52 €	100% 1 867,02 €
2ème année	39% 728,14 €	51% 952,18 €	61% 1 138,88 €	100% 1 867,02 €
3ème année	55% 1 026,86 €	67% 1 250,90 €	78% 1 456,28 €	100% 1 867,02 €

Contrat de professionnalisation

Base SMIC brut mensuel au 1er juin 2026 : 1 867,02 €

	Moins de 21 ans	21-25 ans	26 ans et +
Sans diplôme bac pro	55% 1 026,86 €	70% 1 306,91 €	100% 1 867,02 €
Avec diplôme bac pro ou +	65% 1 213,56 €	80% 1 493,62 €	100% 1 867,02 €

Ces montants sont des minimums légaux. Votre convention collective peut prévoir une rémunération plus élevée. Pour les apprentis, le salaire net est quasi égal au brut grâce aux exonérations de cotisations. L'apprenti préparant une licence professionnelle en 1 an bénéficie d'une rémunération correspondant à une 2ème année de contrat.

Grille officielle et simulateur : <https://labonnealternance.apprentissage.beta.gouv.fr/guide-alternant/comprendre-la-remuneration>

Contrat d'apprentissage — Service Public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>



Pour les apprentis, votre rémunération est exonérée d'impôt sur le revenu dans la limite du SMIC annuel. Et si votre rémunération ne dépasse pas 50 % du SMIC, votre salaire net est quasi égal au brut — pas de cotisations prélevées sur votre fiche de paie.

Santé et sécurité au travail

En tant qu'alternant, vous êtes salarié. Votre employeur est tenu d'assurer votre sécurité et de protéger votre santé physique et mentale sur le lieu de travail.

Vos premiers réflexes en entreprise

Dès votre arrivée en entreprise, prenez le temps de :

- Signer votre fiche de poste
- Repérer le point de regroupement incendie et le sauveteur secouriste du travail (SST)
- Consulter le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- Prendre connaissance des consignes de sécurité liées à votre poste

Après votre démarrage, vous devez passer une visite d'information et de prévention auprès de la médecine du travail. Votre employeur doit l'organiser.

Vos interlocuteurs en entreprise

En fonction de la taille de votre entreprise, plusieurs interlocuteurs peuvent vous accompagner sur les questions de santé et sécurité :

- Le Comité social et économique (CSE)
- Le responsable sécurité
- L'infirmier(ère) de santé au travail

En cas d'accident

Vous êtes couvert par la protection sociale en tant que salarié, y compris pendant vos périodes en centre de formation :

- Accident de trajet (art. L411-2 du Code de la sécurité sociale)
- Accident de travail (art. L411-1 du Code de la sécurité sociale)
- Maladie professionnelle (art. L461-1 du Code de la sécurité sociale)

En cas d'accident, prévenez immédiatement votre responsable hiérarchique et votre responsable de formation au Cnam BFC.

Ne négligez jamais les consignes de sécurité. Votre employeur a l'obligation légale de vous former aux risques liés à votre poste. Si ce n'est pas fait, demandez-le.

Vie étudiante et accompagnement



La CVEC — Contribution de vie étudiante et de campus

Créée en 2018, la CVEC est une contribution obligatoire qui finance directement des actions pour améliorer votre quotidien d'étudiant.

À quoi sert la CVEC ?

La CVEC (105 €) est collectée par le CROUS et permet de financer des services concrets dans cinq domaines dans le cadre de réponses aux appels à projets CVEC du CROUS :

- Santé : accès aux soins, accompagnement psychologique, prévention, dépistage
- Accompagnement social : aides d'urgence, épiceries solidaires, lutte contre la précarité
- Sport : accès à des activités et événements sportifs tout au long de l'année
- Culture : événements culturels, soutien aux projets associatifs étudiants
- Accueil et intégration : dispositifs d'accueil en début d'année, accompagnement des étudiants

Qui est concerné ?

- Les étudiants inscrits en formation initiale
- Les alternants en contrat d'apprentissage
- Les alternants en contrat de professionnalisation ne sont PAS concernés (formation continue)
- Les étudiants en stage ou séjour d'études à l'étranger restent redevables



Même lorsque votre formation a lieu chez un partenaire du Cnam BFC, la CVEC doit être réglée sur l'établissement Cnam Belfort. Si vous êtes inscrit dans plusieurs établissements, vous ne payez qu'une seule fois..

La CVEC — Contribution de vie étudiante et de campus

Qui peut être exonéré ?

- Les boursiers sur critères sociaux (exonération automatique si la notification de bourse a été reçue)
- Les bénéficiaires d'une allocation annuelle dans le cadre des aides spécifiques
- Les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire

Si vous n'avez pas encore reçu votre notification de bourse, vous devez d'abord payer les 105 €. Le remboursement sera automatique dès réception de votre notification, sans démarche de votre part.

Même exonéré, vous devez obtenir et fournir votre attestation d'acquiescement.

Comment s'en acquitter ?

1. Rendez-vous sur cvec.etudiant.gouv.fr
2. Connectez-vous avec vos identifiants messervices.etudiant.gouv.fr (ou créez un compte avec votre numéro INE)
3. Recherchez l'établissement Cnam Belfort lors du paiement
4. Réglez par carte bancaire ou en espèces via le dispositif Nirio
5. Téléchargez votre attestation
6. Transmettez-la à votre responsable de formation Cnam BFC AVANT votre inscription administrative



Sans attestation CVEC valide : pas d'accès aux examens ni délivrance de diplôme. Votre inscription est considérée comme irrégulière et entraîne un blocage pédagogique.

CVEC : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Portail étudiant : <https://messervices.etudiant.gouv.fr>

La mission Handi'Cnam

Le handicap ne doit jamais être un frein à votre formation. Le Cnam Bourgogne Franche-Comté s'engage à rendre ses formations accessibles à toutes et tous. Plus tôt vous nous en parlez, mieux nous pourrons vous accompagner.

Avant la formation : une analyse de vos besoins

Si vous êtes en situation de handicap, nos référents Handi'Cnam étudient avec vous :

- Vos besoins spécifiques liés à votre situation
- Les dispositifs d'aides existants (financiers, humains, techniques)
- Les aménagements nécessaires pour garantir votre accès à la formation dans les meilleures conditions

Pendant la formation : des solutions adaptées

Selon votre situation, le Cnam BFC peut mettre en place :

- Des aménagements pédagogiques : temps majoré aux examens, utilisation de l'ordinateur, placement au premier rang, prise de notes adaptée
- Des aménagements matériels : accès à une prise électrique, chaise ergonomique, terminal braille, loupe grossissante
- Un accompagnement individualisé et un suivi tout au long de votre parcours
- Une coordination avec les acteurs institutionnels : MDPH, AGEFIPH, Cap emploi



La mission Handi'Cnam

Le rôle des référents Handi'Cnam

Nos référents handicap, présents dans les centres ou disponibles à distance :

- Vous assistent dans vos démarches administratives (dossier d'aménagement d'examens)
- Facilitent les échanges avec les équipes pédagogiques et les formateurs
- Assurent le lien avec l'entreprise en cas de stage ou d'alternance

Comment faire une demande d'aménagement ?

1. Contactez le référent handicap ou votre responsable de formation dès la finalisation de votre inscription
2. Remplissez le dossier de demande d'aménagement
3. Obtenez un avis médical d'un médecin agréé par la CDAPH ou l'ARS (ou à défaut, votre médecin traitant)
4. Retournez le dossier complété le plus tôt possible et dans les délais communiqués par votre référent handicap.
5. Le Cnam BFC vous informe de la décision et communique les aménagements aux équipes pédagogiques, sans divulguer d'informations sur votre situation médicale

N'attendez pas : contactez le référent handicap dès votre inscription, même si votre situation vous semble mineure. Un accompagnement précoce est toujours plus efficace.



Référent handicap : bfc_handicap@lecnam.net

Handi'Cnam BFC : <https://www.cnam-bourgognefranche-comte.fr/accessibilite-handicap>

Mon Parcours Handicap : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/etudes-superieures>

Portail étudiant handicap : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/etudiants-en-situation-de-handicap-2059>

Votre carte d'étudiant des métiers

La carte d'étudiant des métiers vous donne accès aux mêmes avantages que les étudiants de l'enseignement supérieur. Valable sur l'ensemble du territoire national et pendant toute la durée de votre contrat.

Ce qu'elle vous permet

- Accès aux restaurants universitaires à tarif réduit
- Réductions sur les transports en commun régionaux et nationaux (abonnements à tarif étudiant)
- Entrée gratuite dans les musées nationaux pour les moins de 26 ans
- Tarifs préférentiels au cinéma, théâtre, salles de sport et activités culturelles
- Accès aux logements universitaires du CROUS
- Aide au logement Loca-Pass

Qui peut l'obtenir ?

- En contrat d'apprentissage : la carte est délivrée automatiquement, sans démarche de votre part
- En contrat de professionnalisation : sous conditions — avoir entre 16 et 25 ans, préparer une qualification inscrite au RNCP, suivre une formation d'au moins 12 mois

Le Cnam BFC vous la délivre dans les 30 jours suivant votre inscription. Elle est renouvelée chaque année. En cas de rupture de contrat, elle doit être restituée à l'établissement.



Pensez à présenter votre carte systématiquement : transports, sorties, restaurants... les réductions ne sont pas toujours affichées, mais elles existent presque partout sur simple présentation.

Se restaurer, se déplacer

En tant qu'étudiant, vous avez accès à des services qui facilitent votre quotidien : restauration à tarif réduit, paiement simplifié et aides au transport.

IZLY — le paiement sans contact

IZLY est le moyen de paiement dématérialisé des CROUS. Il vous permet de régler vos repas dans les restaurants et cafétérias universitaires à tarif étudiant (à partir de 3,30 €). Accessible à tous ceux qui se sont acquittés de la CVEC, IZLY fonctionne via une application mobile, une carte ou un QR code.

Pour activer votre compte : izly.fr



Le CROUS

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires propose de nombreux services aux étudiants au-delà de la restauration : logement en résidence universitaire, bourses sur critères sociaux, aides sociales d'urgence, activités culturelles et sportives.

En tant qu'apprenti, vous bénéficiez de l'accès aux services du CROUS.

Toutes vos démarches étudiantes (bourse, logement, CVEC) se font depuis un portail unique : messervices.etudiant.gouv.fr



En tant qu'apprenti, vous bénéficiez de l'accès aux services du CROUS et à la restauration universitaire à tarif réduit.

IZLY : <https://izly.fr>

Site du CROUS BFC : <https://www.crous-bfc.fr>

Portail étudiant : <https://messervices.etudiant.gouv.fr>

Crous en poche :

<https://www.connect-comtogether.com/flipbook/32c102b6714adfa420b6a1c34ce31cfa/#p=1>

Se loger

*Vous êtes en alternance, en études et cherchez un logement ?
Plusieurs dispositifs existent pour vous aider.*

1 Projet 2 Toits

1 Projet 2 Toits est un réseau de solutions d'hébergement pour les jeunes en Bourgogne-Franche-Comté. Il propose des logements temporaires ou alternés, adaptés à chaque situation (stage, emploi, apprentissage), avec des conditions avantageuses :

- Loyer toutes charges comprises
- Dépôt de garantie réduit
- Pas de frais d'agence

Faites votre demande en ligne — un relais local vous accompagnera pour trouver la solution adaptée à votre situation.

N'attendez pas pour vos demandes d'aide au logement auprès de la CAF : les aides ne sont pas rétroactives au-delà de 3 mois.

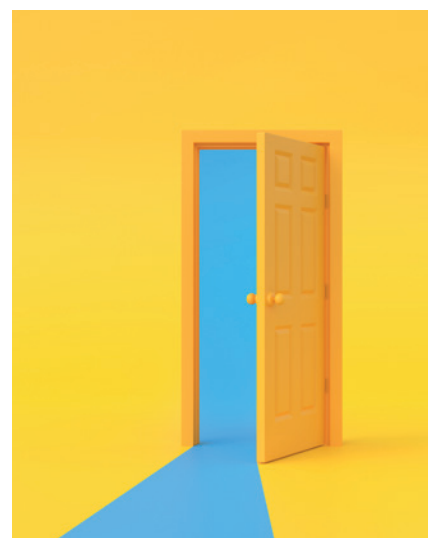


Les résidences CROUS

Le CROUS propose des logements en résidence universitaire à proximité des campus. Les demandes se font via le Dossier social étudiant (DSE) sur messervices.etudiant.gouv.fr, idéalement entre janvier et mai pour la rentrée suivante.

Les aides au logement

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'aides au logement de la CAF (APL ou ALS). La demande se fait directement sur [caf.fr](https://www.caf.fr) dès l'entrée dans votre logement. N'attendez pas : les aides ne sont pas rétroactives au-delà de 3 mois.



Logement CROUS : <https://messervices.etudiant.gouv.fr>

Aides au logement : <https://www.caf.fr>

Crous en poche :

<https://www.connect-comtogether.com/flipbook/32c102b6714adfa420b6a1c34ce31cfa/#p=1>

La carte Avantages Jeunes

Pour 10 €, accédez à plus de 4 000 réductions et gratuités chez 2 700 partenaires dans toute la Bourgogne-Franche-Comté. Une carte pensée pour tous les jeunes, quel que soit leur statut.

Ce qu'elle vous offre

- Culture : cinémas, concerts, festivals, musées, abonnement gratuit dans les bibliothèques et médiathèques partenaires
- Sports et loisirs : piscines, salles de sport, parcs de loisirs, sports d'hiver, activités de plein air
- Vie quotidienne : auto-écoles, restauration, habillement, beauté, bien-être, téléphonie
- Transports : réductions sur les TER Mobigo
- Un bon d'achat « Avantage Librairie » de 6 € chez un libraire partenaire
- L'accès à la Carte Jeunes Européenne (EYCA) pour 2 € au lieu de 10 € — des avantages dans toute l'Europe

Qui peut l'obtenir ?

Tous les moins de 30 ans, quel que soit votre statut : étudiant, apprenti, jeune actif ou demandeur d'emploi. Les 17-18 ans peuvent l'obtenir gratuitement via leur crédit Pass Culture.

Comment se la procurer ?

- En ligne sur [avantagesjeunes.com](https://www.avantagesjeunes.com) (version papier avec livret de coupons ou version numérique sur smartphone)
- Dans les structures Info Jeunes de Bourgogne Franche-Comté
- Dans les 115 agences de la Banque Populaire

Valable du 1er septembre au 31 août.



10 € pour un an de réductions partout en BFC — c'est l'un des meilleurs investissements de votre rentrée. Pensez aussi à télécharger la Carte Jeunes Européenne pour profiter d'avantages dans toute l'Europe

Carte Avantages Jeunes : <https://www.avantagesjeunes.com>
Carte Jeunes Européenne : <https://cartejeunes.fr>
Info Jeunes BFC : <https://www.jeunes-bfc.fr>

Mobilité nationale et internationale

La mobilité nationale et internationale vous permet d'enrichir votre parcours grâce à une expérience dans un autre environnement professionnel ou académique. Elle favorise l'ouverture culturelle, l'autonomie et l'employabilité.

Les possibilités de mobilité

- Séjours d'études à l'international — des séjours de courte durée organisés pendant la formation (cours, séminaires, visites d'entreprises) grâce au réseau international du Cnam
- Stage à l'étranger — une expérience professionnelle dans un environnement international, valorisée sur le marché du travail

Le programme Erasmus+

Le Cnam BFC participe au programme Erasmus+ porté par le Cnam, établissement public. Ce programme de l'Union européenne soutient la mobilité des étudiants dans l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, les élèves ingénieurs peuvent effectuer une mobilité de stage dans un pays participant au programme, intégrée à leur parcours de formation. La durée de mobilité doit être de 60 jours d'activité minimum, hors temps de voyage.

Il est également possible de bénéficier d'une bourse Erasmus+ pour une mobilité dans des pays partenaires situés en dehors de l'Union européenne.

Comment candidater ?

Les bourses Erasmus+ sont attribuées sur dossier par un comité de sélection. Pour candidater, vous devez être inscrit au Cnam BFC, présenter un projet de stage cohérent avec votre formation et constituer un dossier auprès de la référente mobilité internationale.

La mobilité internationale est ouverte à tous les apprenants du Cnam BFC, pas uniquement aux élèves ingénieurs. Parlez-en à votre responsable de formation ou contactez directement la référente mobilité.

Erasmus+

Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Référente mobilité internationale : Isabelle Labrosse

Contact : isabelle.labrosse@lecnam.net

Mobilité Cnam BFC : <https://www.cnam-bourgognefranche-comte.fr/mobilite-nationale-et-internationale>

Emploi et carrières

Le Cnam ne vous accompagne pas seulement pendant votre formation. Des outils existent pour préparer votre insertion professionnelle et suivre l'évolution des diplômés.

Offres d'emploi et de stage

Le Cnam met à votre disposition une plateforme dédiée aux offres d'emploi et de stage. Vous y trouverez des annonces ciblées correspondant à vos domaines de formation, proposées par des entreprises partenaires du Cnam.

Les entreprises peuvent également y déposer leurs offres directement, ce qui vous donne accès à un vivier d'opportunités en lien avec les métiers préparés au Cnam.

L'Observatoire des études et carrières

Le Cnam réalise chaque année des enquêtes sur le devenir de ses diplômés. L'Observatoire des études et carrières vous permet de consulter :

- Les taux de réussite par formation
- L'évolution professionnelle des diplômés (emploi, salaire, secteur d'activité)
- L'appréciation des enseignements par les élèves
- La satisfaction globale des formations

Ces données sont utiles pour vous projeter dans votre avenir professionnel et mesurer la valeur de votre diplôme sur le marché du travail.



**observatoire
des études
& carrières**

Consultez les résultats de l'Observatoire pour votre formation, c'est un argument concret à mettre en avant dans vos candidatures et entretiens.

Égalité, respect et communauté



Égalité femmes-hommes et mixité professionnelle

L'égalité entre les femmes et les hommes, c'est la possibilité de choisir librement sa vie, ses études et son métier. Le Cnam BFC s'engage pour un environnement d'étude et de travail respectueux, inclusif et égalitaire.

Pourquoi c'est important ?

Aujourd'hui encore, des inégalités persistent dans le monde professionnel : écarts de rémunération, sous-représentation des femmes dans certaines filières techniques, des hommes dans les métiers du social ou du soin. Ces déséquilibres naissent souvent de stéréotypes qui orientent les choix d'études et de carrière bien avant l'entrée dans la vie active.

Au Cnam BFC, la mixité et l'égalité professionnelle sont des valeurs fondamentales. Nous vous sensibilisons à ces enjeux tout au long de votre formation pour que vous deveniez acteurs du changement dans votre futur environnement professionnel.

L'égalité professionnelle, ça concerne tout le monde. Que vous soyez en alternance, en stage ou en recherche d'emploi, connaître vos droits et repérer les inégalités, c'est déjà agir.

Ce que fait le Cnam BFC

Le Cnam BFC met à votre disposition un florilège de ressources, d'articles, d'illustrations et de formations concernant la mixité des métiers, l'égalité professionnelle et la diversité. Ces sujets sont abordés dans trois domaines : l'école, le travail et la société.

Testez-vous !

L'ONISEP propose trois quiz pour tester vos connaissances sur l'égalité filles-garçons, vous sensibiliser aux stéréotypes et mesurer les avancées et le chemin qu'il reste à parcourir.



Lutte contre les discriminations

Toute forme de discrimination est interdite par la loi. Que ce soit en centre de formation, en entreprise ou dans la vie quotidienne, personne ne doit être traité différemment en raison de ce qu'il est.

La discrimination, c'est quoi ?

Une discrimination est un traitement défavorable fondé sur un critère prohibé par la loi. En France, 25 critères de discrimination sont reconnus, parmi lesquels : l'origine, le sexe, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'apparence physique, la situation de famille, les opinions politiques, les convictions religieuses, le lieu de résidence ou encore l'état de santé. La discrimination peut prendre plusieurs formes : un refus d'embauche, un traitement inégal en formation, des propos dégradants, une mise à l'écart ou un refus de service.

Discriminer, c'est un délit. Vous avez le droit d'être traité équitablement en toutes circonstances. En cas de doute, parlez-en — des dispositifs existent pour vous écouter et vous protéger

Que faire si vous êtes victime ou témoin ?

Vous pouvez agir à plusieurs niveaux :

- En parler à votre responsable de formation ou à la direction du Cnam BFC
- Contacter la plateforme nationale antidiscriminations au 39 28 (du lundi au vendredi, 9 h – 18 h), par tchat ou par téléphone. Service accessible aux personnes sourdes et malentendantes
- Saisir le Défenseur des droits, autorité indépendante qui peut vous accompagner, enquêter et intervenir

L'engagement du Cnam BFC

Le Cnam BFC promeut l'égalité des chances et veille à ce que chaque élève soit accueilli, formé et évalué sans aucune distinction liée à ses origines, sa situation personnelle ou son parcours. Tout manquement constaté peut faire l'objet d'un signalement auprès de la direction.

Lutte contre le harcèlement

Le harcèlement, qu'il soit moral, sexuel ou qu'il prenne la forme d'agissements sexistes, est un délit. Au Cnam comme en entreprise, aucune situation de ce type ne doit être tolérée.

De quoi parle-t-on ?

Le harcèlement peut se manifester de différentes manières :

- Le harcèlement moral : propos ou comportements répétés qui dégradent vos conditions de travail ou d'études et portent atteinte à votre dignité
- Le harcèlement sexuel : propos ou comportements à connotation sexuelle imposés de façon répétée, ou toute forme de pression grave exercée dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle
- Les agissements sexistes : tout comportement lié au sexe d'une personne ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile ou offensant

Ces comportements sont passibles de sanctions pénales, conformément au Code du travail (articles L1153-1 à L1153-6) et à la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire.

Vous n'avez pas à tolérer une situation qui vous met mal à l'aise. En parler, c'est déjà agir. Le signalement est confidentiel et ne vous expose à aucune sanction.

Comment signaler ?

Si vous êtes victime ou témoin de harcèlement, en centre de formation ou en entreprise :

- Parlez-en à votre responsable de formation
- Contactez la direction du Cnam BFC
- Saisissez la cellule StopViolence du Cnam par mail

Votre signalement sera traité avec discrétion et dans le respect de la confidentialité.

Contact cellule StopViolence : stopviolence@cnam.fr

Numéro national violences : 39 19

Guide du Ministère du Travail — Harcèlement sexuel et agissements sexistes : <https://travail-emploi.gouv.fr>

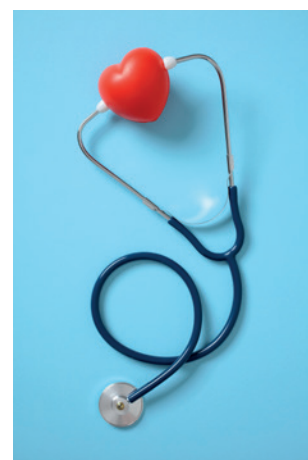
Santé et prévention

La santé est notre bien le plus précieux. C'est un capital à préserver dès le plus jeune âge, car certains problèmes de santé évitables peuvent avoir des conséquences tout au long de la vie.

Vos fiches santé

Le Cnam met à votre disposition un recueil de fiches santé, téléchargeable sur l'ENF. Il aborde six thématiques essentielles :

- La santé mentale — repérer les signes, demander de l'aide
- Les substances psychoactives et les conduites addictives — comprendre les risques, trouver du soutien
- L'environnement — les effets sur votre santé au quotidien
- L'alimentation et l'activité physique — les bases pour un équilibre durable
- La prévention des maladies infectieuses — gestes barrières, vaccinations
- La vie sexuelle et affective — consentement, contraception, dépistage



Santé au travail

Comme évoqué dans la section « Santé et sécurité au travail » (page 18), nous vous rappelons que votre employeur est tenu d'assurer votre sécurité et de protéger votre santé physique et mentale sur le lieu de travail. En cas d'accident de travail, de trajet ou de maladie professionnelle, prévenez immédiatement votre responsable hiérarchique et votre responsable de formation au Cnam BFC.

N'attendez pas d'aller mal pour vous informer. Parcourez les fiches santé sur l'ENF et identifiez les ressources autour de vous — médecin du travail, services de santé universitaire, associations locales.

Transition écologique

Comprendre et agir

Le Cnam s'engage dans la transition écologique et vous donne les clés pour intégrer ces enjeux dans votre parcours professionnel.

Un module gratuit pour tous les inscrits au Cnam

L'École des transitions écologiques du Cnam propose l'unité d'enseignement « Enjeux des transitions écologiques : comprendre et agir » (TED001), gratuite et accessible entièrement à distance.

Ce module aborde en trois séquences :

- Les sciences de l'environnement — dérèglement climatique, biodiversité, limites planétaires
- Les sciences humaines et sociales — enjeux politiques, économiques et sociologiques de la transition
- Atténuation et adaptation — les leviers d'action concrets dans votre vie personnelle et professionnelle

Les séances sont courtes (45 à 90 min), animées par des spécialistes et accessibles en direct ou en différé.

Ce module est gratuit et accessible à distance — profitez-en pendant votre formation au Cnam. C'est une compétence de plus en plus recherchée par les employeurs, quel que soit votre domaine.

Aller plus loin

Le Cnam BFC propose également le Certificat de compétence « Les transitions écologiques dans les pratiques professionnelles », une formation diplômante pour approfondir ces enjeux et les intégrer concrètement dans votre secteur d'activité.



Module gratuit TED001 : <https://lecnam.net>

École des transitions écologiques : <https://formation.cnam.fr/ecole-des-transitions-ecologiques-1427875.kjsp>

Certificat Cnam BFC : <https://www.cnam-bourgognefranchecomte.fr/diplomes/chimie-vivant-sante/certificat-de-competence-les-transitions-ecologiques-dans-les>

Communauté et communication

Le Cnam BFC, c'est aussi une communauté. Restez informés, participez et contribuez à faire vivre votre formation et votre établissement.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

- LinkedIn : Cnam Bourgogne-Franche-Comté
- Facebook : @cnambfc
- Instagram : @cnambfc
- YouTube : Cnam Bourgogne-Franche-Comté

Abonnez-vous, commentez, partagez et taguez ! Vous contribuez à la visibilité de votre formation et profitez des annonces et offres diffusées.

Témoignez et participez

- Témoignages — nous pouvons vous interviewer ou vous filmer pour inspirer de futurs élèves. Votre parcours compte !
- Salons et JPO — rejoignez-nous pour échanger avec de futurs étudiants et partager votre expérience
- Film ton job — participez au concours vidéo de l'ANAF et faites connaître votre métier en 2-3 minutes. De nombreux lots à gagner (MacBook Air, iPhone, séjour Center Parcs...), cérémonie de remise des prix à Paris et finale européenne à Bruxelles

Tenez-nous au courant de vos projets, événements et temps forts ! Partagez vos photos, vos réussites et vos initiatives — nous les relayons sur nos réseaux.

Donnez votre avis

Des enquêtes de satisfaction ont lieu 1 à 2 fois par an. Elles participent à l'amélioration continue de nos formations. Votre retour est essentiel — prenez le temps d'y répondre.

Film ton job : <https://filmetonjob.fr>
Site Cnam BFC : <https://www.cnam-bourgognefranchecomte.fr>



Contact utiles

Retrouvez ici les contacts essentiels pour votre parcours au Cnam BFC. Pour les contacts spécifiques à votre formation et à votre site, reportez-vous à votre fiche formation.

Contacts Cnam BFC

Contact général : bfc_contact@lecnam.net
Référénts handicap (Arnaud Le Gall & Véronique Ducourneau) :
bfc_handicap@lecnam.net
Mobilité internationale (Isabelle Labrosse) : isabelle.labrosse@lecnam.net
VAE : bfc_vae@lecnam.net
Assistance numérique ENF : BFC_assistance.ENF@lecnam.net

Vos centres Cnam BFC

Belfort : 03 84 58 33 10 — bfc_belfort@lecnam.net
Besançon : 03 81 40 27 28 — bfc_besancon@lecnam.net
Chalon-sur-Saône : 03 85 46 04 65 — bfc_chalon@lecnam.net
Dijon : 03 80 65 46 93 — bfc_dijon@lecnam.net
Dole : 03 39 52 01 09 — bfc_dole@lecnam.net
Montbéliard : 03 84 58 33 10 — bfc_montbeliard@lecnam.net
Nevers : 03 85 46 04 65 — bfc_nevers@lecnam.net
Vesoul : 09 74 13 46 09 — bfc-vesoul@lecnam.net

Nos centres en détail :

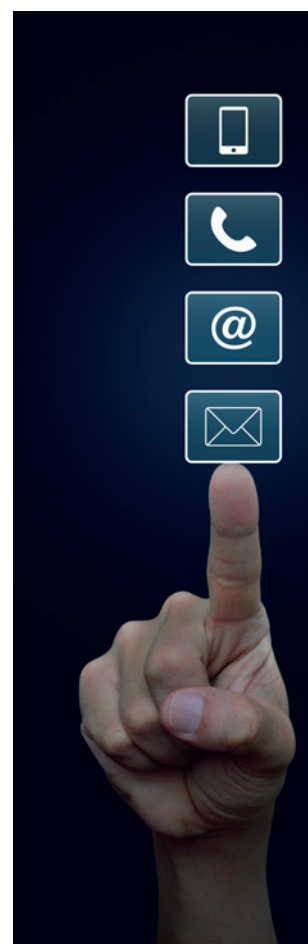
<https://www.cnam-bourgognefranche-comte.fr/centres>

Liens essentiels

Site Cnam BFC : <https://www.cnam-bourgognefranche-comte.fr>
ENF : <https://lecnam.net>
Assistance en ligne : <https://assistance-numerique.cnam.fr>
Diplomation : <https://diplome.cnam.fr>
CVEC : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>
Portail étudiant : <https://messervices.etudiant.gouv.fr>
CROUS BFC : <https://www.crous-bfc.fr>

Numéros d'aide

Violences, harcèlement : 39 19
Antidiscriminations : 39 28
Bien-être étudiant : 3040
Urgences : 15 (SAMU) — 17 (Police) — 18 (Pompiers)
Urgence européenne : 112



Autres modalités d'enseignement



La formation à distance (EAD)

Le Cnam propose une large partie de son offre de formation à distance, vous permettant de vous former à votre rythme, en toute autonomie, depuis votre domicile ou votre lieu de travail.

Comment ça fonctionne ?

La formation à distance repose sur la plateforme Moodle, accessible depuis l'ENF. Vous pouvez :

- Accéder aux ressources pédagogiques : supports de cours, exercices, études de cas, vidéos, bibliographies
- Communiquer avec les enseignants et les autres apprenants via forums, messagerie, chat et visioconférence
- Travailler à votre propre rythme, en autonomie

Les examens de validation peuvent être organisés en présentiel dans le centre Cnam BFC le plus proche ou à distance, selon les modalités de chaque unité d'enseignement.

L'offre nationale de formation à distance du Cnam est accessible depuis la Bourgogne Franche-Comté. Nos centres en région sont à votre écoute pour vous accompagner.

Ce qu'il faut pour réussir

- Une bonne autonomie : la formation à distance exige de s'organiser, de gérer son temps et de travailler régulièrement
- Des compétences de base en bureautique : ouvrir et éditer des documents, naviguer sur internet, envoyer des mails
- Un accès à internet et un ordinateur



Offre nationale EAD : <https://formation.cnam.fr>
EAD Cnam BFC : <https://www.cnam-bourgognefranche-comte.fr/enseignement-distance-ead>

La formation continue

Vous êtes salarié, demandeur d'emploi ou en reconversion ? Le Cnam BFC propose des formations accessibles en cours du soir, en journée ou en format hybride, compatibles avec une activité professionnelle.

Comment ça fonctionne ?

Les cours ont lieu en présentiel dans les centres Cnam de la région. Selon les formations, ils sont organisés en cours du soir, en journée ou en séminaires regroupés. La présence physique est obligatoire — aucun cours n'est enregistré ou diffusé en ligne. Vous pouvez vous inscrire à des unités d'enseignement (UE) à la carte, à votre rythme, pour construire progressivement un diplôme. Vos acquis sont capitalisables d'une année sur l'autre.

Financer votre formation

Plusieurs dispositifs de financement sont mobilisables :

- Le Compte personnel de formation (CPF)
- Le plan de développement des compétences de votre employeur
- Le financement par France Travail (pour les demandeurs d'emploi)
- L'autofinancement, avec possibilité de paiement échelonné

Vous ne savez pas quel financement mobiliser ? Contactez le centre Cnam le plus proche — nos équipes vous accompagnent dans le montage de votre dossier.



Formation continue : <https://www.cnam-bourgognefranchecomte.fr/formation-en-presentiel>

Mon compte formation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Valoriser votre expérience (VAE / VAPP / VES)

Au-delà de la formation classique, le Cnam propose trois dispositifs permettant de faire reconnaître vos acquis professionnels et personnels.

La VAE — Validation des acquis de l'expérience

La VAE vous permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme du Cnam à partir de votre expérience professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le diplôme visé.

La démarche s'organise en plusieurs étapes : participation à une réunion d'information collective, entretien de recevabilité avec un conseiller, puis un accompagnement personnalisé de 20 heures pour constituer votre dossier. Celui-ci est ensuite soumis à un jury composé d'enseignants et de professionnels.

La VAPP — Validation des acquis professionnels et personnels

La VAPP vous permet d'entrer dans une formation certifiante du Cnam sans posséder le diplôme normalement requis. Vos acquis professionnels et personnels sont évalués pour déterminer si vous pouvez suivre la formation visée.

La VES — Validation des études supérieures

La VES permet de faire reconnaître des études supérieures déjà validées dans un autre établissement pour obtenir tout ou partie d'un diplôme du Cnam, sans avoir à suivre les enseignements correspondants.

La validation partielle est possible. Si vous ne remplissez pas tous les critères, le Cnam BFC vous orientera vers les enseignements complémentaires nécessaires



Contact VAE : bfc_vae@lecnam.net

Infos VAE : <https://www.cnam-bourgognefranche-comte.fr/VAE>



Mentions et crédits

Livret d'accueil 2026-2027
Cnam Bourgogne-Franche-Comté

Directeur de la publication : David Wojciechowski
Conception et rédaction : service communication Cnam BFC
Crédits photographiques : Adobe Stock

Date de publication : juillet 2026

Cnam Bourgogne-Franche-Comté
13, Rue Ernest Thierry-Mieg 90010 BELFORT Cedex
bfc_contact@lecnam.net
www.cnam-bourgognefranchecomte.fr

Les informations contenues dans ce livret sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Elles ne sauraient se substituer aux textes réglementaires en vigueur.